
DECISION MUNICIPALE N°DC2023AG09002 APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU C.G.C.T

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL2020AG06004 en date du 26 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et notamment son alinéa 2 ;

Vu la délibération n° DL2023AG09014 du Conseil Municipal du 7 septembre 2023 instaurant les nouveaux tarifs du port et notamment la création d'un nouveau tarif pour l'inscription sur la liste d'attente externe annuelle,

Vu la décision municipale n°DC2022AG09003 du 26 septembre 2023 instaurant les redevances d'amarrage portuaire applicable à partir du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant la nécessité de faire évoluer également les autres tarifs du port à partir du 1^{er} janvier 2024 ;

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUDENGE

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les redevances du port (hors redevances d'amarrage) applicables à partir du 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

TARIF REMPLACEMENT PERTE BADGE OU CLEF	
TARIF UNITAIRE BADGE PERDU PORT SUD	COÛT TTC 2024
	15,00 €
TARIF UNITAIRE CLEF PERDUE PORT NORD OU PORT SUD	COÛT TTC 2024
	65,00 €
LISTE D'ATTENTE EXTERNE	
INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE EXTERNE	
Cette redevance est à régler lors de l'inscription initiale sur l'une des huit listes d'attente annuelle et à chaque demande de renouvellement.	5,00 €

REDEVANCES STATIONNEMENT VEHICULES AVEC REMORQUES A BATEAUX PARKING PORT	
AUDENGEAIS (du 1^{er} avril au 30 septembre)	COÛT TTC 2024
Redevance applicable aux usagers ayant leur résidence principale ou leur résidence secondaire sur le territoire communal	40,00 €
EXTERIEURS (du 1^{er} avril au 30 septembre)	COÛT TTC 2024
Redevance applicable aux autres usagers	160,00 €

REDEVANCES ANUELLES CABANES PLAISANCIERS	
CABANE NON MUNICIPALE	COÛT TTC 2024
13m ² ≤ cabane < 18 m ²	122,87 €
18m ² ≤ cabane < 23 m ²	170,26 €
23m ² ≤ cabane < 28 m ²	213,27 €
28m ² ≤ cabane < 33 m ²	264,38 €
33m ² ≤ cabane < 38 m ²	286,39 €
cabane ≥ 38 m ²	308,44 €

REDEVANCES ANUELLES PORTIQUE CABANES ET TERRE-PLEINS PROFESSIONNELS		
	COÛT HT 2024	COÛT TTC 2024
PORTIQUE DE CHARGE	66,46 €	79,75 €
CABANE OSTREICOLE		82,32 €
CABANE DEGUSTATION COUVERTES		6,67 €
REDEVANCE TERRE-PLEIN A USAGE MIXTE (stockage et dégustation)		0,51 €
REDEVANCE TERRE-PLEIN POUR DEGUSTATION		3,20 €

REDEVANCE ANNUELLE ACTIVITE DE RESTAURATION		
		COÛT TTC 2024
RESTAURANT "CHEZ GENEVIEVE"	tarif au m ²	9,61 €

REDEVANCES CABANES BLEUES AUX ARTISTES	
GRANDE CABANE BLEUE AUX ARTISTES	
	COÛT TTC 2024
FORFAIT JOURNALIER	24,00 €
FORFAIT HEBDOMADAIRE	96,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES OU ARTISTIQUES AUDENGEOISES	gratuit
PETITE CABANE BLEUE AUX ARTISTES	
	COÛT TTC 2024
FORFAIT JOURNALIER	15,00 €
FORFAIT HEBDOMADAIRE	60,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES OU ARTISTIQUES AUDENGEOISES	gratuit

AUTRE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public pourra être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général

ARTICLE 2 :

Ces tarifs demeureront en vigueur tant qu'ils ne seront pas modifiés par une nouvelle décision.

Fait à AUDENGE, le 26 septembre 2023

Nathalie LE YONDRE
Maire d'Audenge

